

# Règlement

## Course LA CORRIDA DE LA FOURME

Le présent règlement s'applique à tous les concurrents et tous les accompagnants participant aux manifestations organisées dans le cadre de la course de la Corrida de la Fourme du 04 Octobre 2025.

*Ce règlement est susceptible d'être modifié.*

### **ART.1 – ORGANISATION**

La Corrida de la Fourme est une épreuve sur route organisée par l'Association « APMB » dont le siège social est situé au 6 places des comptes du Forez rue Gambetta – 42600 Montbrison

### **ART.2 – DATE ET HORAIRE DE DÉPART**

Le 04 octobre 2025, au départ du Jardin d'Allard, 42600 MONTBRISON

Les différentes épreuves proposées dans le cadre de cette manifestation sont les suivantes :

- Courses enfants «Les Piozous» 500m, départ à 18h30
- Courses enfants «Les Matrus» 1000m, départ à 18h40
- Courses enfants «Les Galapiats» 1500m départ à 18h50
- 7.5km chrono : départ à 19h15 : nombre de dossards limité à 500 coureurs, la course se déroulera sur une boucle de 2.5 kms, à parcourir 3 fois.

### **ART.3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION 3 – 1**

#### **PARCOURS PREVENTION SANTÉ / LICENCES**

Dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place son Parcours Prévention Santé (PPS), dispositif se substituant, pour toute personne majeure, à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique

**Nota : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée**

## MODE D'EMPLOI :

Désormais, tout participant majeur souhaitant s'inscrire à une course running organisée sur le territoire national devra donc satisfaire au Parcours Prévention Santé. Concrètement, cela signifie que pour son inscription à la course choisie, il devra se connecter, dans les trois mois précédant sa compétition, à la plateforme web dédiée : [pps.athle.fr](https://pps.athle.fr) et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo).

Attention si le participant ne satisfait pas le Parcours Prévention Santé, l'inscription à l'une de nos courses ne sera pas validée.

- Seules les licences FFA en cours de validité à la date de la manifestation délivrées par une fédération agréées sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, **la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** seront acceptées.
- Les participants étrangers au même titre que les participants Français, sont tenus de fournir obligatoirement un PPS, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

Les dossards ne pourront donc être retirés que sur présentation d'une pièce d'identité accompagnée, et sous réserve de validation préalable par l'organisation.

- Pour les courses enfants non chronométrées (5-14ans) : L'autorisation parentale est nécessaire. Les enfants de 5 à 8 ans pourront courir accompagnés par leurs parents inscrits par ailleurs sur l'une des épreuves. Le certificat médical n'est pas nécessaire.

### **3 - 2 Catégories d'âge Courses enfants :**

- 500m enfants nés en 2015 et après
- 1000m enfants nés en 2013 et 2014
- 1500m enfants nés en 2011 et 2012
- Course 7.5 kms chrono accessible à partir de la catégorie cadet.

### **ART.4 – INSCRIPTIONS**

Les inscriptions se font en ligne sur le site [corridadelafourme.com](https://corridadelafourme.com) à partir du 01 septembre 2025, clôture le 03/10/2025\* (\*dans la limite des places disponibles).

7.5kms : 12€ en ligne, 15€ sur place

Course enfant : 5€

**Les frais d'inscriptions sur internet sont majorés de frais de dossier supplémentaire.**

Inscriptions possibles sur place avant 18h30 le jour de la course et dans la limite des places disponibles (majoration de 3€). Les athlètes mineurs, souhaitant participer aux courses enfants, doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

#### **ART.5 – RETRAIT DES DOSSARDS**

Le samedi 04 Octobre 2025 de 17h00 à 19h00 au Jardin d'Allard, 42600 Montbrison.

#### **ART.6 – DÉPART ET ARRIVÉE**

Départ et arrivée : Jardin d'Allard, 42600 Montbrison

#### **ART.7 – BARRIÈRES HORAIRES**

Les coureurs du 7.5km ont 1h15 pour réaliser la course.

#### **ART.8 – RAVITAILLEMENTS – RESTAURATION**

Pour le 7.5 Chrono : 1 ravitaillement liquide sera ouvert aux coureurs à partir de la deuxième boucle de la course. 1 ravitaillement solide + liquide à la fin de la course pour tous les participants.

#### **ART.9 – ÉQUIPEMENT**

Les bâtons sont interdits sur tout le parcours. Le dossard doit être visible pendant toute la course sur la partie avant du corps.

#### **ART.10 CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage est assuré par des transducteurs électroniques fixés au dossard ou à la chaussure, récupérés à la fin de l'épreuve.

#### **ART.11 – RÉCOMPENSES**

Cadeau au retrait des dossards pour les 500 premiers inscrits.

Récompenses pour la course chronométrée :

- 3 premiers au scratch (Hommes + Femmes) + premiers de chaque catégories (non cumulable)
- Tous les enfants seront récompensés.

#### **ART.12 – ASSISTANCE – ABANDONS**

L'assistance est assurée par des secouristes. Les secouristes auront toute autorité et pouvoir pour arrêter un coureur en cas de problème médical important. Chaque participant se doit de signaler aux membres de l'assistance médicale présents sur le parcours un coureur en détresse. Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation.

#### **ART.13 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Tout participant surpris à jeter des papiers et autres déchets sur le parcours sera disqualifié ; il rejoindra l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée. La course se déroulant principalement sur des routes fermées à la circulation, sur le tronçon ou la chaussée est partagée, chaque participant devra impérativement suivre le côté indiqué par les signaleurs.

#### **ART.14 – SECURITE ROUTIERE**

La sécurité routière sera assurée par des signaleurs mis à disposition par l'organisation et par la police municipale. Des secouristes seront présents le jour de la manifestation. L'ensemble du parcours est entièrement sécurisé. Les accès au centre-ville sont bloqués afin d'empêcher toute

intrusion de véhicule non autorisé. Les accès restant présent sur le parcours sont fermés par la présence de signaleurs

#### **ART.15 – ASSURANCE**

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que ceux des concurrents de la Corrida de la Fourme. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante du concurrent.

#### **ART.16 – DROIT À L'IMAGE & INFORMATIQUE**

Les concurrents autorisent, par leur engagement, l'organisation ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les coureurs pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la Corrida de la Fourme, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

#### **ART.17 – ANNULATION – REMBOURSEMENT – MODIFICATION**

En cas de force majeure (intempéries, attentats...) et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours ou d'annuler sur demande préfectorale. Dans ces cas extrêmes aucun remboursement n'est envisageable. La participation à l'évènement se fera dans le respect strict des règles sanitaires en vigueur le jour de la course. L'inscription à la course implique l'acceptation par le concurrent du présent règlement.